

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, *Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,*

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le **17 avril 2018**, cette demande a été jugée conforme aux règlements suivants :
  - # 90-002 Règlement sur le plan d'urbanisme
  - # 90-003 Règlement sur le zonage
  - # 90-004 Règlement de lotissement
  - # 90-005 Règlement de construction
  - # 90-008 Règlement administratif
  - MRC-827 Règlement de Contrôle Intérimaire de la MRC de Drummond
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 avril 2019, à 19 h 00** à la salle Desjardins au centre communautaire de Saint-Lucien située au 5350, 7<sup>e</sup> rang Saint-Lucien. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance d'un permis de construction d'une porcherie sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  
Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.
3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau municipal situé au 5280, 7<sup>e</sup> rang Saint-Lucien, sur rendez-vous avec M. Alain Turcotte, inspecteur et ce jusqu'au **26 avril 2019**.

**Du 12 au 26 avril 2019**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi 9h – 12h et 13h – 16h00

Vendredi 9 h – 12 h

Téléphone bureau (819) 850-1678

Cellulaire (819) 388-4679

4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou acheminés par courrier à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Lucien, 5280, 7<sup>e</sup> rang Saint-Lucien QC J0C 1N0 et ceci jusqu'au **26 avril 2019**.

**NB : « CONSULTATION » doit être inscrit sur l'enveloppe.**

Le site d'implantation du bâtiment faisant l'objet de la demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin est :

- 6975, 7<sup>e</sup> rang Saint-Lucien
- Matricule 49030-0277-18-7820-0
- Lot 5 454 490
- Plan de localisation ci-joint **ANNEXE « A »**

***DONNÉ À SAINT-LUCIEN, CE 27 MARS 2019.***

**Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier**

# ANNEXE « A »

(faisant partie intégrale de l'avis donné le 27 mars 2019 / dossier 6975, 7<sup>e</sup> rang)

